



**COMMUNIQUÉ**  
**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**COVID-19 Relance**

**Marina municipale de Lac-Mégantic**  
**Ouverture dès vendredi 17 h**

**Lac-Mégantic, le 20 mai 2020** – Avec l’aval du député de Mégantic et de la Sûreté du Québec, la Ville de Lac-Mégantic annonce l’ouverture de sa marina municipale, et ce, dès le vendredi 22 mai à 17 h. Les usagers pourront donc dès ce week-end profiter du beau temps en toute quiétude sur le lac Mégantic. Rappelons que ce site magnifique offre aux plaisanciers plus de 115 espaces réservés pour amarrer leurs bateaux, un service de station d’essence et de vidange des eaux usées, une rampe de mise à l’eau et une plateforme équipée pour le matage des voiliers.

«Nous sommes très fiers d’annoncer la réouverture de la marina, que nous savons très précieuse pour les usagers et les citoyens. Comme de nouvelles mesures sanitaires ont dû être mises en place, nous comptons sur les usagers pour les respecter, pour nous protéger eux-mêmes et leur famille, mais également pour protéger les employés municipaux qui offriront le service tout l’été», affirme la mairesse de Lac-Mégantic, Mme Julie Morin. Elle remercie du même coup les membres de l’équipe municipale qui ont travaillé d’arrache-pied dans les derniers jours pour permettre la réouverture rapide du site dans ce contexte particulier. «Notre lac, c’est notre richesse et notre fierté. Le Conseil municipal juge donc l’accès au lac essentiel considérant que c’est aussi par lui que passe le bien-être de nombreux citoyens qui, nous en sommes convaincus, sauront profiter de manière sécuritaire de ses beautés et des occasions de rencontres qu’il procure».

**Quelques espaces sont encore disponibles pour 2020**

Le taux de réservation des quais est actuellement de 95%. La Ville assure que l’ouverture de la marina de Lac-Mégantic est principalement pour répondre à une demande locale des citoyens de la Ville et de la MRC du Granit, rappelant que les visites interrégionales ne sont pas recommandées par le gouvernement.

Outre les 115 espaces locatifs, cinq espaces de quais demeurent disponibles le temps de quelques heures pour l’amarrage des bateaux provenant d’ailleurs sur le lac et dont les plaisanciers

voudraient profiter des nombreux attraits et commerces présents au centre-ville de Lac-Mégantic. Pour réserver votre espace pour la saison ou pour de plus amples informations :

Pour réserver : 819-583-2394 poste 2317  
Pour information: 819 583-5085

### **Prévention et sensibilisation**

La Sûreté du Québec offre sa pleine collaboration à la Ville de Lac-Mégantic pour ce début de saison bien particulier. Dès vendredi soir, et ce pour tout le week-end, une patrouille nautique assurera une présence sur le lac afin de sensibiliser les plaisanciers. De plus, des cadets seront présents à la marina, de façon préventive et avec une approche éducative, afin d'informer les plaisanciers des mesures de santé et de sécurité à adopter pour bien respecter les consignes gouvernementales et ainsi bien débiter la saison.

### **Les modalités**

Tous les locataires ayant signifié leur intérêt recevront un appel d'ici vendredi afin d'officialiser la location. Afin d'éviter les contacts, les paiements seront effectués par carte de crédit.

Les services d'essence et de vidange d'eaux usées seront disponibles dès vendredi. Dans les jours à venir, des affiches seront installées pour faire connaître les nouvelles règles sanitaires. Par exemple, aucun rassemblement ne sera autorisé sur les quais et les citoyens devront respecter la distanciation sociale. Pour le service d'essence, le paiement par carte sera privilégié.

### **La protection du lac demeure une priorité**

La Ville tient à rappeler aux usagers que d'importants herbiers du myriophylle à épi ont été détectés dans la marina du lac Mégantic à l'été 2018 et que de nombreux efforts sont faits chaque année par les municipalités riveraines pour combattre ce fléau. Pour éviter la propagation de cette espèce envahissante nocive, la Ville vous demande d'inspecter et de nettoyer toute embarcation et équipement ayant été en contact avec l'eau lors de déplacements d'un plan d'eau à un autre. Également, nous vous demandons d'éviter de naviguer dans les herbiers de plantes aquatiques afin de ne pas contribuer à propager le myriophylle à épis ou d'autres espèces ailleurs dans le lac.

- 30 -

Source : Karine Dubé  
Responsable des communications  
Ville de Lac-Mégantic  
819 583-2441

